

# ECH@ RESEAU

N° 64

Vendredi 16 avril 2021

## ÉDITO

**Quand l'Etat organise l'inégalité et profite de la générosité :** Les organismes d'accueil (9 différents sans compter 2 spécificités franciliennes) ont un prix de journée qui allait, en 2018, de 15 euros par jour pour les PRAHDA (Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile) à 25 euros pour les CAES (centres d'accueil et d'examen des situations administratives - accueil de transition, 10 jours en moyenne, y compris vers le départ) et les CPH (centre provisoire d'hébergement). Les CADA (centres d'accueil pour les demandeurs d'asile), les plus anciens et stables étaient à 19,50 euros. Les hébergeur.ses solidaires et bénévoles, quant à eux et elles, coûtent au maximum à l'État quelques petits euros par journée d'accueil. Le Collectif AGIR d'Aix, par exemple, a calculé un prix de journée de 2 à 3 €. A quand l'égalité de traitement pour tou.te.s, sachant que seule la moitié des personnes en demande d'asile sont hébergées en centre ? Elle est pourtant théoriquement demandée par la loi et qui fait partie des fameuses « valeurs de la France ». N'est-il pas temps de revendiquer un nombre très limité de catégories de centres et l'égalité des moyens ?

## INFOS RÉGIONALES

**Christian Estrosi, maire de Nice, passait en procès le 12/04, suite à une plainte en diffamation de la part de Pierre-Alain Mannoni** (universitaire poursuivi pour avoir transporté trois personnes en exil en octobre 2016) : « *Quand Estrosi me dit coupable alors que je venais d'être relaxé, lorsqu'il me jette en pâture en m'accusant publiquement d'être un trafiquant d'être humain, lorsqu'il écrit que je mets en danger les français et fait un amalgame entre migrants et terroriste alors que je suis un de ses administrés, je décide de porter plainte* ».

## INFOS NATIONALES

**Une visioconférence sur le thème de l'hébergement citoyen des exilé.e.s**, avec un accent sur la « *gestion de la sortie de l'hébergement pour les personnes déboutées* » a été organisée le 9 avril par la *Fondation de France* ; nous y étions. Elle rassemblait une trentaine d'organisations impliquées sur la question et financées par la fondation. Cinq interventions en commençant par *Singa* et le groupe *SOS* ; nous sommes un peu étonnés de retrouver là ce mastodonte aux couleurs associatives, qui employait 21500 personnes en 2019 et dont le budget viendrait de dépasser le milliard. *Singa* s'occupe de l'hébergement gratuit chez des particuliers et *SOS* de l'accompagnement social vers l'insertion. Ils ont un partenariat avec *Forum Réfugiés* dans plusieurs villes. Le Réseau *Esaié* organisé par le Diaconat protestant de Grenoble agit pour les MNA non-reconnu.e.s et les personnes déboutées. L'action est portée par une quarantaine de familles accueillantes et des actions judiciaires sont menées. Des appartements sont également loués pour l'accueil, à l'instar du collectif *AGIR* (38 associations) d'Aix. Il s'adresse essentiellement à des personnes en demande d'asile, soit 60 à 70 en même temps pour 21 logements et une maison. A Lyon, *Terre d'Ancrage* organise la colocation solidaire pour une dizaine de personnes. La discussion a donné un aperçu de quantité d'autres démarches solidaires à connaître et dont nous reparlerons.

**Un « accord provisoire de travail »** à créer pour lutter contre la misère des étrangers privés de droits ; telle est la proposition d'associations et de collectifs qui réclament « *une mesure législative urgente* » : « *accorder le droit de travailler légalement sur le territoire français à titre provisoire* ». On compte entre 300 et 400 000 étrangers en situation irrégulière ou en attente de recours : sans titre de séjour, sans droit au travail, sans droit au logement.

Cette situation de grande précarité pourrait trouver sa solution s'il était permis aux personnes exilées de travailler et ainsi de leur donner la capacité, avec leur salaire, de se loger et d'assurer la subsistance de leurs familles. A lire sur <https://clck.ru/UJSrv>. A découvrir également le récent rapport de JRS-France, « *Bien accueillir les réfugiés et mieux les intégrer* » : <https://is.gd/JoRZ62>.

Conscient de l'importance de ce sujet, le *Réseau Hospitalité* projette de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir aux possibilités d'emplois pour les personnes exilées, par exemple la recherche de « patrons solidaires » et autres pistes. Si cela vous intéresse, contactez-nous : [contact@reseauhospitalite.org](mailto:contact@reseauhospitalite.org).

## ACTIONS & SOLIDARITÉS À MARSEILLE

« **un pôle hygiène** » à Marseille. Dans son n°63 Éch@ du Réseau a évoqué la réalisation d'un « pôle hygiène » dans le 4e arrondissement de Marseille, pour répondre aux besoins des sans-abris. Ceux-ci sont en effet très nombreux à Marseille à chercher un accès à l'eau, garantie d'une bonne hygiène. Audrey Garino, adjointe en charge des affaires sociales de la Ville souligne que « *C'est une avancée notable dans une ville dépourvue de dispositif de bains-douches publics, reprend l'élue, mais ce projet ne se limitera pas à cette dimension qui, aussi indispensable soit-elle, n'est pas suffisante pour répondre aux besoins des personnes sans-abri. Nous portons l'ambition de faire de ce pôle un espace incluant un accompagnement social et médical des publics* ». Dans l'attente de l'ouverture de ce pôle, la municipalité met les douches et les toilettes du gymnase Ruffi (94 rue de Ruffi, 3e arr.) à la disposition des plus démunis cinq jours par semaine (de 7h30 à 15 heures). Les chiffres de fréquentation confirment « *dramatiquement* » le besoin de ce type d'équipement dans la cité phocéenne. « *Depuis l'ouverture de ce site transitoire le 18 août 2020, plus de 10 500 douches ont été réalisées, annonce Audrey Garino. À l'heure de la crise sanitaire, la réalisation d'un tel site est aussi un impératif de santé publique à destination de nos concitoyens les plus vulnérables* ». A lire sur <https://is.gd/Od3yrU>.

**Qu'est-ce qui a été difficile pour moi en arrivant en France ?** Cette question (et d'autres) fait l'objet d'une discussion entre des jeunes exilé.e.s, dans le cadre de l'émission « *des mots pour la radio* » initiée par l'association « *A voix haute* » en partenariat avec l'association d'Aide Aux Jeunes Travailleurs (AAJT). A écouter sur <https://youtu.be/iJpUTJ2I5Og>.

## AGENDA

**Lundi 19 avril. 2<sup>e</sup> rencontre ouverte pour réfléchir au projet de « Maison de l'Hospitalité »** à Marseille. Elle se tiendra de 18h à 20h30, en visioconférence autour de 3 ateliers : une maison de l'hospitalité pour qui ? Comment faire pour que tous les publics visés aient leur place ? Quels contenus ? Quels types d'activités ? Comment sont-elles choisies et organisées ? Quel mode de gouvernance et quels partenariats ? Une inscription préalable est nécessaire sur [contact@reseauhospitalite.org](mailto:contact@reseauhospitalite.org).

**Jeudi 22 avril** : au tribunal de Gap, jugement de deux solidaires en première instance pour "aide à l'entrée et à la circulation sur le territoire national de personnes en situation irrégulière ». Ils ont été interpellés le 19 novembre alors qu'ils étaient en train de porter secours à une famille Afghane sur le territoire français. Une manifestation de soutien aura lieu devant le tribunal à partir de 12h00.

**Samedi 5 juin.** La 8<sup>e</sup>me rencontre de l'hébergement solidaire, qui devait avoir lieu le 17 avril, est reportée au samedi 5 juin. Elle aura lieu au Théâtre de l'Œuvre, 1 rue Mission de France, Marseille 13001, de 10h00 à 12h30. Thème central : « *État des lieux de l'accueil à Marseille* ».

## LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 10 et le 16 avril, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé 2 demandes d'hébergement concernant deux jeunes-hommes.